

## Compte rendu de la séance du 26 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance : Amelie CLAVIERE

Absents excusés : Guy Riffaud représenté par Maryline Delmas  
Marguerite Garcelon représentée par Sandra Serre  
Gilles Besson représenté par Claude Ribeyrotte

### Ordre du jour:

Approbation de la séance du 18 septembre 2021  
Admission en non valeur (impayés)  
Avancement de l'agent Jean Michel  
Renouvellement du contrat de l'agent administratif  
Demande de subvention pour l'appartement de la poste  
Demande de subvention Association La Journée de la Salers

### Approbation de la séance du 18 Septembre 2021

Le Compte rendu de la séance du 18 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

### Délibérations du conseil:

#### Admission en non valeur ( DE 2021 11 26)

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en oeuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Décide

d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 46.20 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables

DENISOT Claude 46.00 €

ROUCHY Fabien 0.20 €

TOTAL de 46.20 €

les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Pour notre commune une somme de 50 € a été prévue au budget (compte 6541)

#### Demande de subvention DETR 2021 ( DE 2021 11 261)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son intention de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la demande financière dans le cadre de la DETR 2022 au taux le plus élevé possible

Les travaux concerne l'appartement de la poste

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à envoyer toutes les procédures liées aux demandes de financement.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de réhabilitation de l'appartement de la poste Aménagement bureaux mairie	65024.00	Subvention région Auvergne-Rhône-Alpes	30%	19507.20 €
		DET R 2022	20%	13004.80 €
		Conseil Départemental	30 %	19507.20 €
		Autofinancement	20 %	13004.80 €
TOTAL				65024.00 €

Voté à l'unanimité

### Renouvellement du contrat de l'agent administratif ( DE 2021 11 262)

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux,

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, un agent contractuel pour exercer des fonctions de : secrétaire

Après avoir pris contact avec notre centre de gestion, il s'avère que l'agent proposée ne peut être éligible à un CDI étant donné qu'il n'a pas l'ancienneté dans le poste soit 6 années il lui sera donc établi un CDD

à partir du 22 décembre 2021 au 31 mars 2024 , à raison de 20 heures de travail par semaine, sur la base de l'indice 328.Suivant le travail nécessaire au bon fonctionnement

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1. AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, un agent correspondant au poste de secrétaire.

2. DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades occupés

3. AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

**Avancement de l'agent Jean-Michel ( DE 2021 11 263)**

Monsieur Jean-Michel Lacombe ne pourra accéder au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe qu'à compter du 6 Août 2023.

Vote à l'unanimité

**Demande de subvention Association La Journée de la Salers ( DE 2021 118264)**

La décision de l'attribution de cette subvention sera faite lors de la séance du prochain budget avec la révision des autres subventions.

---

**Questions Diverses :**

L'attribution des chèques cadeau pour les employés communaux est maintenue cette année.

Le repas de fin d'année du Club des Gentianes est prévu le 12 décembre 2021 à la salle polyvalente

Plan d'adressage

Le devis du plan d'adressage est de 3900.00 €

Dans le journal communal un article paraîtra avec un coupon réponse à retourner en mairie ou les personnes pourront donner des suggestions de noms de rue ou bien nous donner les anciens noms de rue déjà existants, ainsi que ceux des chemins et des montagnes.

La décision finale sera prise par les membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance.